

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2021_59	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	9	8

L'an deux mille vingt et un et le 17 décembre à 16h00,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents :** MM.- BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves - LAUGIER Lucette -  
LUCAS Aurore et GAYMARD Marie-José,

**Absents excusés :** M. TROIN François,  
Mme GRANDAZZI Sandrine ayant donné procuration à M. BIGHETTI de FLOGNY Charles

**Secrétaire de séance :** CAMOIN Yves

**Motion :** IL Y A URGENCE Aux Urgences de nuit du Centre hospitalier de la Dracénie

Les élus du Conseil Municipal de la Commune de COMPS-sur-ARTUBY souhaitent vivement des  
représentants de l'État, qu'ils mettent en œuvre tous les moyens afin d'assurer à la population de  
l'aire dracénoise une prise en charge sécurisée de jour comme de nuit, au service d'urgences du  
Centre Hospitalier de Draguignan, en premier lieu en assurant l'embauche de tous les personnels  
permettant de faire fonctionner ce service (personnels médicaux et paramédicaux).

- S'engager à mettre en œuvre tous les moyens financiers et humains afin de pérenniser  
l'activité de l'unité du Service des Urgences de nuit du CHD et de son activité SMUR  
(Service Mobile d'Urgences et de Réanimation), à travers l'embauche de médecins  
Urgentistes.
- Maintenir l'offre de soins pleine et entière et rouvrir le service la nuit fermée depuis le 29  
octobre 2021, afin de préserver la sécurité des citoyens face à toutes les urgences  
médicales.
- Maintenir et renforcer l'offre de soins dans tous les services, y compris la psychiatrie, en  
arrêtant les suppressions de lits et de services, en assurant l'embauche de tous les  
personnels manquants surtout à la veille de la 5ème vague épidémique
- Maintenir les activités de proximité des services publics pour lutter contre la désertification  
médicale, préserver l'égalité dans l'accès aux soins pour toutes et tous.
- Répondre aux besoins de la population au travers des services publics et garantir la  
protection sociale.
- Maintenir un service public de santé dynamique sur le territoire de la Dracénie.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: **21 DEC. 2021**  
et publication le: **21 DEC. 2021**  
Le Maire

Le Maire  
A. BARALE

